

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

Lois (Réglementation)

Loi n° 1.393 du 9 octobre 2012 portant modification de la loi n° 1.381 du 29 juin 2011 relative aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations de biens et droits immobiliers

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 8 octobre 2012.

Article Unique.

Au premier alinéa de l'article 47 de la loi n° 1.381 du 29 juin 2011, les termes «dans le délai d'un an» sont remplacés par «dans le délai de trois ans».

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait en Notre Palais à Monaco, le neuf octobre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*

J. Boisson.